



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 18 juin 2024 à 19 h, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Jacques Fortin

Mesdames les conseillères : Caroline Belleau-Poirier
Nancy Toulza

Messieurs les conseillers : Pascal Poirier
Mario Dionne
Jocelyn Bouchard
Daniel Forgues

Étaient également présentes à la séance :

Madame la greffière : Kate Kirouac

Madame la directrice générale et greffière suppléante : Mélanie Gagné

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Kate Kirouac, greffière, constate le quorum de la séance.

24-06-131

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

24-06-132

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

24-06-133

5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mai et de la séance extraordinaire du 12 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux et qu'ils se déclarent satisfaits du contenu;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux des séances du 21 mai et du 12 juin 2024.
ADOPTÉE

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8.
CONSEIL MUNICIPAL

8.1
DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET RAPPORT DE L'AUDITRICE EXTERNE DE LA FIRME COMPTABLE JOSÉE BÉLANGER, CPA INC.

Le maire invite madame Josée Bélanger à venir présenter les états financiers.

CONSIDÉRANT QUE les états financiers et le rapport de l'auditrice externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 ont été déposés par la firme comptable Josée Bélanger, CPA inc.;

CONSIDÉRANT QUE les grandes lignes de ces états financiers se résument comme suit :

Revenus réels :	5 621 240 \$
Dépenses générales :	5 819 331 \$
Surplus de fonctionnement :	99 733 \$

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

24-06-134



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais approuve les états financiers 2023, préparés et vérifiés par la firme comptable Josée Bélanger, CPA inc., tels que déposés.

ADOPTÉE

No de résolution
ou annotation

24-06-135

8.2

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2023 DE TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu, le 11 juin dernier, les états financiers 2023 de *Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James* (TACCBJ), préparés et vérifiés par la firme Josée Bélanger CPA inc.;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2023 s'établissent comme suit :

Revenus :	358 861 \$
Dépenses :	328 918 \$
Excédent sur les charges :	29 943 \$

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais approuve les états financiers de Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James pour la période se terminant le 31 décembre 2023, tels que présentés.

ADOPTÉE

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

10.

RESSOURCES HUMAINES

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2024

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de mai 2024 s'élevant à **511 408,87 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **311 290,19 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2024.

ADOPTÉE

11.2

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu une demande d'aide financière de la Paroisse Notre-Dame-de-Lourdes pour l'entretien et la tonte des terrains gazonnés, notamment ceux devant le cimetière;

24-06-136

24-06-137



No de résolution
ou annotation

24-06-138

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE cette demande cadre avec les critères d'attribution des aides financières et qu'une recommandation positive a été soumise au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 17 juin 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais accorde une aide financière de 300 \$ à la Paroisse Notre-Dame-de-Lourdes pour l'entretien et la tonte des terrains gazonnés situés devant le cimetière;

QUE la somme soit puisée au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE

11.3

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DU GALA DU MÉRITE ENTREPRENEURIAL PAR LA SADC DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la SADC de Chibougamau-Chapais organise la 11^e édition du *Gala du Mérite entrepreneurial*, qui aura lieu à Chapais le 26 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le *Gala du Mérite entrepreneurial* est une façon d'honorer les gens d'affaires qui, grâce à diverses initiatives à caractère entrepreneurial, ont permis de dynamiser le secteur commercial et des affaires à Chapais et Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE ce gala est une occasion unique de saluer le travail et les efforts de ces acteurs du développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur sollicite la participation financière de la Ville afin de contribuer au succès de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la Ville de Chapais autorise une participation financière pour un montant de 500 \$ pour la 11^e édition du *Gala du Mérite entrepreneurial*;

Et offre gratuitement l'utilisation de la salle communautaire de Chapais;

QUE ce montant soit puisé au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE

12.

GREFFE

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

24-06-139

13.1

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – BOREA DÉCOUVERTE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, le 15 avril 2021, le *Règlement 21-524 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

CONSIDÉRANT QU'en janvier dernier, *BoreA DécouVERTE* a soumis à la Ville une demande d'autorisation d'un projet particulier pour l'adresse 142, rue de la Cogénération, consistant à l'implantation d'un économusée;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'économusée par *BoreA DécouVERTE* est un projet à portée communautaire qui favorisera le développement touristique ayant un impact plus large en permettant aussi aux autres entreprises de la région de bénéficier de ses activités tout en favorisant l'adoption de bonnes pratiques environnementales;

CONSIDÉRANT QUE ce projet particulier a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 14 mai 2024 et que celui-ci en a fait une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2024;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la demande de projet particulier soumis par *BoreA DécouVERTE*, en vue d'aménager un économusée sur la propriété du 142, rue de la Cogénération;

QUE cette demande soit présentée à la population lors d'une assemblée de consultation publique le 16 juillet 2024.

ADOPTÉE

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.

SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

15.1

OCTROI D'UN CONTRAT - DISPOSITION DU BOIS DE CONSTRUCTION ACCUMULÉ À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 24-04-092 autorisait monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics et responsable du service technique, à procéder à l'envoi d'appels d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat consistant à procéder à la disposition du bois de construction accumulé à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu, dans les délais prescrits, une (1) soumission sur trois (3) invitations envoyées;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2024;

24-06-140



No de résolution
ou annotation

24-06-141

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais accepte la soumission de Groupe Ungava, reçue le 22 mai 2024, d'une somme de 80 950 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale soit mandatée à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, les documents relatifs à ce contrat.
ADOPTÉE

15.2

OCTROI D'UN CONTRAT À ORTEC ENVIRONNEMENT SERVICES INC.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-04-093, monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics et responsable du service technique et de l'environnement, a été autorisé à envoyer des invitations afin de recevoir des soumissions pour l'octroi d'un contrat pour effectuer le nettoyage et l'inspection du réseau sanitaire et pluvial;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Ortec Environnement Services inc.*, spécialisée dans ce domaine, a soumis une offre de service en mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçue de *Ortec Environnement Services inc.* pour un montant de 79 578,15 \$, plus les taxes applicables, se situe en deçà du seuil autorisé de 133 800 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2024;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner en date du 23 mai 2024, l'octroi d'un contrat à *Ortec Environnement Services inc.* pour effectuer l'inspection et le nettoyage du réseau sanitaire et pluvial de la municipalité pour un montant de 79 578,15 \$;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération à même le poste budgétaire 03-310-09-721.

ADOPTÉE

15.3

OCTROI D'UN CONTRAT À FAUNENORD POUR LA RÉALISATION D'UNE CARACTÉRISATION HYDRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais vise à rénover les rampes de mise à l'eau du débarcadère au lac Opémisca;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) exige la réalisation d'une caractérisation écologique du milieu, notamment au niveau des milieux hydriques;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service soumis le 30 mai dernier par *FaunENord* répond aux besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçue de *FaunENord* au montant de 4 224,18 \$, plus les taxes applicables, se situe en deçà du seuil autorisé de 133 800 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

24-06-142



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner, en date du 30 mai 2024, l'octroi d'un contrat à *FaunENord* pour réaliser une caractérisation hydrique dans la zone des rampes de mise à l'eau du débarcadère au lac Opémisca au coût de 4 224,18 \$;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération à même le poste budgétaire 03-310-06-522.

ADOPTÉE

16. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

16.1

ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – 2^e GÉNÉRATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

CONSIDÉRANT QUE les activités et les mesures en matière de sécurité incendie doivent atteindre les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent ensuite les actions spécifiques qu'elles doivent mettre en place et leurs conditions de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assume la responsabilité quant à l'exactitude des données de recensement transmises au GREIBJ et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre de la Ville de Chapais a été intégré dans le projet de schéma du GREIBJ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption par le Conseil municipal au plus tard à la séance de juin 2024;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la Ville de Chapais adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie du GREIBJ, 2^e génération, ainsi que son plan de mise en œuvre.

ADOPTÉE

24-06-143



No de résolution
ou annotation

24-06-144

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

17. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

18. **VARIA**

18.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS À MADEMOISELLE JADE LAVOIE -** **MÉDAILLE ACADÉMIQUE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU** **CANADA**

CONSIDÉRANT QUE Lord Dufferin, troisième Gouverneur général du Canada, a créé la Médaille académique en 1873 pour promouvoir l'excellence en milieu scolaire partout au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la médaille académique du Gouverneur général du Canada est devenue la récompense la plus prestigieuse que puisse recevoir un élève ou un étudiant fréquentant une maison d'enseignement canadienne;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction est remise aux diplômés qui ont obtenu la meilleure moyenne au terme de leurs études dans une école secondaire, un collège ou une université;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais et le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais soutient et encourage la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE M^{lle} Jade Lavoie a reçu la médaille académique du Gouverneur général du Canada au terme de ses études à l'école secondaire Le Filon de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce succès mérite d'être souligné;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'une motion de félicitations soit adressée à M^{lle} Lavoie pour ce succès.

ADOPTÉE

19. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Un citoyen est présent pour adresser des questions aux membres du conseil concernant le marquage récemment effectué dans les rues et sur le boulevard. À son avis, l'omission d'avoir tracé des lignes de stationnement dans une section précise du boulevard augmente l'incompréhension, la vitesse et la négligence des automobilistes et, par le fait même, le danger et de l'insécurité pour les enfants qui vivent dans le secteur. Il aborde également le déneigement du trottoir qui n'est pas effectué durant l'hiver du côté nord du boulevard, à la hauteur des résidences. À son avis, ces situations représentent un manque de sécurité pour les enfants qui doivent circuler jusqu'à l'intersection pour traverser le boulevard et se rendre à l'école.

Le maire et la directrice générale donnent les explications sur les différentes interrogations amenées par le citoyen et les raisons qui ont amené certaines décisions. Il est également précisé au citoyen qu'un comité de sécurité routière sera remis en place sous peu, puisque différentes plaintes ont été reçues au cours des dernières semaines sur différentes problématiques et que ce comité, qui inclura des citoyens, sera créé pour améliorer la sécurité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal Poirier fait un appel à tous pour le besoin de bénévoles à la station d'enregistrement du Festival du doré Baie-James. Il demande aux citoyens de s'impliquer puisque ce manque de bénévoles pourrait remettre en cause la tenue de l'événement dans les prochaines années.

Caroline Belleau-Poirier rappelle, à l'approche de la Saint-Jean-Baptiste, de porter une attention particulière aux différents feux (de joie, d'artifices, etc.) que nous pourrions être tentés d'allumer. Il est important de vérifier le taux d'inflammabilité dans les forêts avant. Elle souhaite une bonne Fête nationale à tous.

Mario Dionne confirme à nouveau la décision du conseil de remettre sur pied le comité de sécurité routière à la suite de plusieurs plaintes reçues de citoyens.

Jocelyn Bouchard souhaite une bonne fin d'année scolaire à tous les élèves et rappelle que la fin des classes entraîne une augmentation d'enfants qui se déplacent dans les rues de la municipalité, donc de redoubler de prudence.

Il rappelle que les inscriptions pour le camp de jour sont ouvertes depuis quelques jours et remercie les étudiants qui ont été embauchés pour la période de l'été et qui viendront prêter main-forte au Service des travaux publics.

Nancy Toulza invite toute la population au Festival du doré Baie-James qui a lieu du 27 juin au 6 juillet et précise que le comptoir dédié à la cantine offrira davantage de menus cette année étant donné que le restaurant du camping n'est pas ouvert cette saison.

Daniel Forgues souhaite une bonne Saint-Jean-Baptiste

Jacques Fortin demande aux automobilistes de réduire leur vitesse sur le boulevard et dans les rues de la municipalité et de faire attention aux enfants.

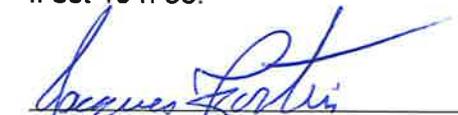
Il précise qu'un permis est nécessaire pour faire des feux d'artifice, donc de contacter la Ville pour faire les démarches.

21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 38.


Jacques Fortin
Maire


Kate Kirouac
Greffière